

Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 77- 25 janvier 2007 - Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Coordination Française Marche mondiale des femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

TEXTES

- 1 - Les africaines dans le piège de la pauvreté et des maladies
- 2 - Des crimes et des enfants - la situation en Pologne
- 3 - La droite : à l'offensive toute ! Communiqué du CNDF

DEBATS, REUNIONS, COLLOQUES

- 4 - 3 février, Colloque de la CADAC : une conquête inachevée : le droit des femmes à disposer de leurs corps

FILMS, LIVRES, SORTIES...

- 5 - Paris : soirée Louise Michel et Voix Rebelle
 - 6 - Télé : documentaires sur la prostitution
-

TEXTES

1 - LES AFRICAINES DANS LE PIÈGE DE LA PAUVRETE ET DES MALADIES, Mouhamadou Tidiane KASSE (tiré de la lettre d'Attac)

Un des principaux avatars de la féminisation de la pauvreté est la vulnérabilité des femmes africaines face à des fléaux comme le VIH/SIDA, affirme Mouhamadou Tidiane Kassé. Peu d'argent est investi sur la recherche médicale des pandémies qui affectent plus les femmes et les stratégies néo-libérales déniennent à ces innocentes victimes l'un de leurs droits les plus élémentaires, à savoir

l'accès à des soins de santé. Malheureusement, le mouvement altermondialiste n'a pas encore pu infléchir cette dynamique dictée d'en haut.

Deux concepts vont ensemble aujourd'hui. En parallèle, mais aussi en convergence, parce que, fatallement, les deux réalités qu'ils recouvrent se nourrissent l'une de l'autre. Depuis le début des années 1980 et la mise en place des politiques et stratégies néo-libérales en Afrique, qui culminent aujourd'hui avec la mondialisation, la féminisation de la pauvreté est devenue un engrenage irréversible. Entre autres corollaires de cette situation, les années 90 ont, par exemple, vu le sida, dans sa propagation en Afrique, commencer à se parer de féminité. Autant la pauvreté se féminise, autant donc le sida en prend les atours. Cette maladie qui, dans la première décennie de son apparition, sévissait en majorité chez les hommes, a ainsi vu ses ratios s'inverser au détriment des femmes. Sur les 25 millions de personnes vivant avec le VIH en Afrique (37,8 millions dans le monde), 58 % sont des femmes. Les mêmes proportions prévalent parmi les 9000 Africains qui contractent chaque jour le virus du sida.

La féminisation de la pauvreté et ses impacts sur la santé de la femme ne sont pas une fatalité. Le lit a été dressé par les politiques néo-libérales qui ont commencé à régenter l'Afrique à partir des années 80. Aux Programmes de redressement économique et financier (PREF) entamés à la fin des

années 70, ont succédé les Programmes d'ajustement structurel (Pas) des années 80, avant que les Documents de stratégies de réduction de la pauvreté (Dsrp) ne bouclent la fin des années 90.

Le glissement sémantique indique les échecs successifs de ces politiques initiées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui ont enfermé l'Afrique dans une spirale de pauvreté sans fin. Toutes ces politiques débouchent aujourd'hui sur une mondialisation qui place la fragilité du continent à un échelon supérieur, pour les mêmes effets désastreux. Le scénario en vase clos de naguère, à l'intérieur des Etats, se joue désormais à l'échelon d'une économie mondiale qui transcende les frontières et les souverainetés.

Dès les années 80, les contours du drame actuel avaient déjà été tracés. La libéralisation a commencé par frapper les secteurs sociaux. Devant la raréfaction, voire la disparition des investissements publics, des secteurs névralgiques comme la santé et l'éducation ont périclité. Les législateurs ont fait le reste et, derrière le slogan du "moins d'Etat mieux d'Etat", des secteurs de souveraineté et d'expression de l'Etat providence ont été offerts à des privés dont les intérêts se situaient aux antipodes des préoccupations sociales des populations. L'école, les services de santé sont devenus un vaste marché sous l'emprise d'une idéologie néolibérale en vogue dans les pays africains déjà à l'aube des années 1980.

Les femmes souffriront le plus de leur impact, de par les traditions et leur position sociale. Dans les choix pour l'accès à une éducation de plus en couteuse, les filles commençaient à venir en second plan et vingt ans plus tard, on investit des milliards dans leur scolarisation pour corriger les effets du désastre. Dans le même temps, les taux de mortalité maternelle et infantile ont dépassé les limites du scandale et leur réduction constitue de nos jours un des objectifs de développement millénaire. Tout se passe comme si on s'amusait à vider un tonneau, pour ensuite le remplir. Avec cette gravité que ce sont des vies humaines qui sont en jeu.

Stratégies de survie

Dans une étude intitulée "Les familles dakaroises face à la crise", les constats étaient accablants dès les premières années de mise en œuvre des politiques libérales. "Ce sont en fait les salariés du secteur privé qui sont le plus durement touchés par la crise des années 80. Chez les hommes, les chômeurs représentaient 13,7 % de la branche de l'industrie. Dans le bâtiment, le chiffre est de 14,3 %, dans les services et la production privés de 14,6 % et il est de 9,1 % dans le commerce. Ce sont les salariés du secteur de l'agriculture et de la pêche qui sont les plus touchés par le chômage (18,8 %). Mais la situation est plus dramatique pour les femmes chez qui le pourcentage de chômeuses est de 21,6 % dans l'industrie, de 15,0 % dans les services et la production et de 19,2 % dans le commerce. Ce plus grand chômage des femmes est d'autant plus remarquable qu'un certain nombre d'entre elles ont dû se déclarer ménagère, découragées après avoir vainement cherché du travail. Les chiffres que nous avançons pour les femmes sont donc des estimations basses du chômage féminin" (Cf.

Les familles dakaroises face à la crise - Ifan, Orstom, Ceped - 1995).

Le processus continu de libéralisation du commerce mondial a créé un contexte de déstructuration économique et social dont les femmes souffrent le plus en Afrique. Dans les sociétés à deux vitesses qui s'instaurent, les effets s'accumulent et se sédimentent au bout d'une chaîne dont elles constituent le dernier maillon le plus faible par ailleurs. Les filles sont privées de scolarité, les adolescentes ruinent leur avenir dans des grossesses précoces et les femmes vivent des contextes de violences conjugales de toutes sortes (latentes ou apparentes, codifiées ou non par la société) qui exacerbent la pauvreté et l'absence des moyens primaires d'existence.

Les stratégies de survie qu'elles ont mises en place, en s'insérant dans les activités de production ou dans l'industrie de transformation comme main d'œuvre, ne résistent pas aux nouvelles lois sur la déprotection. Les usines ferment ou compressent du personnel et l'importation tue des pans entiers des secteurs productifs dans lesquels elles s'investissent. Aujourd'hui, les commercantes

africaines doivent aller toujours plus loin pour faire face à des produits asiatiques qui inondent les marchés.

Confidences d'une commerçante sénégalaise : « Dans les années 80 j'allais en Gambie. Avec les années 90, il a fallu pousser jusqu'à Nouakchott et à Las Palmas pour alimenter mon commerce. Aujourd'hui, c'est à Dubaï, Taïwan ou Hong Kong qu'il faut aller pour concurrencer des marchés qui se sont implantés chez nous. Notamment avec les Chinois. L'investissement est plus important, les voyages plus longs et les difficultés plus grandes de concilier nos rôles de pilier de famille et nos fonctions économiques. Dans le groupe de femmes avec lesquelles je m'organise pour des voyages alternés et des achats collectifs à tour de rôle, nous brassons des centaines de millions de francs de chiffres d'affaires par an. Mais parce que nous sommes dans l'informel, parce que nous n'offrons pas les garanties jugées nécessaires, l'Etat ne nous soutient pas et les banques ne nous font plus de crédit ».

Les textes ne les favorisent donc pas, le contexte social encore moins. "Les femmes d'affaires rencontrent-elles des difficultés supplémentaires pour étendre leurs activités grâce à l'exportation parce qu'elles sont des femmes ? C'est précisément la question fondamentale à laquelle les sociétés doivent répondre et sur laquelle elles doivent se mettre d'accord afin d'accélérer le changement. Pour les petites entreprises, l'accès au financement, à l'information sur les marchés et à la formation est essentiel. Les femmes qui exportent ont pourtant moins de possibilités d'accès aux réseaux d'appui que bon nombre de leurs homologues masculins. Le type d'assistance dont elles ont besoin est différent aussi. Ainsi, la plupart des entreprises appartenant à des femmes agissent dans le secteur des services, et le principal moyen de développer de telles entreprises est la constitution de réseaux, en vue de créer une base de référence de clients". (Natalie Domeisen, CCI Forum du commerce international).

Vie et santé

Pour la grande masse des femmes, on est cependant loin de ces soucis de conquête de marché. Les préoccupations quotidiennes tournent plutôt autour des stratégies de survie et de santé. Préoccupation vitale aujourd'hui, des millions de femmes n'ont pas accès aux soins de santé maternelle qui pourraient sauver leur vie. Par exemple, seuls 53 % des accouchements dans les pays en développement se font avec l'aide d'une personne qualifiée (médecin, sage-femme, infirmière). Avec le mauvais état nutritionnel des femmes avant la grossesse, à cause de soins de santé inadéquats, inaccessibles ou trop chers, sans compter le manque d'hygiène et de soins pendant l'accouchement, les maternités à risque se multiplient. Par-delà les faillites des politiques nationales, la mondialisation a fait de la santé un domaine mercantile et du médicament une marchandise. Le débat et les conflits entre pays du Sud et du Nord autour des Accords sur les droits de propriété intellectuelle (Adpic) dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, ont été édifiants à cet égard. Arc-boutés aux brevets qu'ils détiennent, des multinationales du médicament se sont opposés à la fabrication de certains produits dans des pays du Sud, où l'industrie locale pouvait le faire pour réduire les coûts d'accès et améliorer la santé des populations. L'affaire avait ainsi fait grand bruit en 2000, quand trente-neuf firmes de médicaments ont intenté une action en justice contre

l'Afrique du Sud, pour avoir mis à la disposition de ses populations des médicaments à bas prix, notamment des antirétroviraux. En avril 2001, elles renonçaient à leur plainte, devant la levée de boucliers des Etats africains accrochés à des clauses de sauvegarde.

L'accord sur les Adpic impose aux gouvernements membres de l'OMC, l'assurance, pendant vingt ans, de la protection par copyright et par brevet de différents nouveaux produits, dont des produits pharmaceutiques. Sauf accord de son inventeur, personne ne peut utiliser, fabriquer ou vendre ce produit pendant cette durée.

Pendant ce temps le sida tue. De plus en plus de femmes en particulier. En Afrique subsaharienne, les données de l'Onusida en 2005 montrent que 58 % des adultes infectés en Afrique subsaharienne sont des femmes. Pour faire face à cette pandémie et ralentir ses effets, le traitement aux anti-rétroviraux nécessitait à un moment 600 000 F Cfa par mois (environ 1 000 dollars ; les coûts ont baissé depuis lors et ils sont même gratuits dans certains pays grâce aux subventions publiques). Or il était possible de produire localement des génériques qui réduisent les coûts. En Inde, une société pharmaceutique avait ainsi mis au point des ARV au prix de 600 dollars (par personne et par an) pour les gouvernements africains. Et pourtant, entre les droits des détenteurs des brevets et le droit à la vie de centaines de millions de personnes, il a fallu en arriver à un contentieux juridique. Ainsi le Brésil a du faire face aux attaques des Américains, pour avoir adopté une loi autorisant la production locale de médicaments anti-rétroviraux, dont l'AZT qui aide à prévenir la transmission mère-enfant.

C'est devant la mobilisation des pays du Sud que la morale l'a emporté sur le profit. Et après avoir un moment menacé l'Afrique du Sud de sanctions, dans son bras de fer avec des firmes pharmaceutiques américaines, le président Bill Clinton avait signé un décret pour changer les textes américains sur la propriété intellectuelle s'appliquant à la distribution de médicaments contre le VIH/sida en Afrique subsaharienne. Ce décret interdisait de porter plainte auprès de l'OMC pour s'opposer à la volonté ou la démarche de pays d'Afrique subsaharienne de produire ou d'obtenir des médicaments contre le sida.

La logique commerciale qui s'empare de la santé tient au fait que ce secteur est une énorme source de revenus, entre les médicaments, les fournitures médicales, le matériel de laboratoire, etc. Et jusqu'à présent, dans le cadre de l'OMC, la primauté du droit à la santé sur le droit aux brevets n'est pas encore réalité. Si de petites ouvertures sont faites, les Etats-Unis restent accrochés à l'idée qu'un accord élargi sur les droits de propriété pourraient être demain étendu à des affections qui génèrent des profits beaucoup plus élevés pour les laboratoires.

En effet, même si le débat s'est concentré sur les pathologies que sont la tuberculose, le paludisme et le sida, la recherche médicale sur ces trois pandémies les plus meurtrières est inférieure à 5 % du montant total des budgets de recherche des dix plus importantes firmes pharmaceutiques du monde. Mais lacher du lest à ce niveau est perçu comme la porte ouverte pour mettre en péril une cagnotte plus juteuse. À titre d'exemple, les ventes de médicaments menacées par l'arrivée des génériques

d'ici 2007 sont évaluées à 50 milliards de dollars, dont 17,8 milliards pour les firmes américaines Merck et Pfizer.

Ainsi, les milliards des uns font le malheur des autres. Dans la logique actuelle de la mondialisation, les règles du commerce mondial régissent les politiques nationales. On assiste à des pertes de souveraineté et les accords internationaux influent directement sur les politiques publiques. Dans les domaines sociaux comme la santé ou l'éducation, ce sont les ministères des Finances qui déterminent les investissements et les réalisations selon les normes du marché financier international. Dès lors, la logique désincarnée des agrégats économiques prend le pas sur les nécessités du bien-être social.

Au Mali, la lutte contre le paludisme ne dispose par exemple ni de moyens financiers suffisants ni d'un statut institutionnel adéquat. Le programme national n'est que l'un des secteurs de la Division prévention de la Direction nationale de la santé et dispose d'un budget de 1,5 milliard de francs Cfa par an. Et pour mettre en œuvre la moindre activité, il doit passer par de nombreuses étapes pour la faire avaliser (Cf. Panos Infos à paraître).

Or, selon le Rapport des Nations Unies sur les objectifs de développement du millénaire 2005, le paludisme détruit un million de vies par an, essentiellement parmi les femmes et les jeunes enfants, ralentissant ainsi la croissance économique de 1,3 % par an. Et 90 % de ces morts surviennent en Afrique sub-saharienne où, chaque jour, plus de 2000 enfants sont emportés par cette maladie.

Parmi les pays où cette maladie reste endémique, nécessitant une prévention et une prise en charge de tous les instants, on retrouve le Mali.

Depuis les années 80, les pays africains n'ont fait que subir. Mais ont-ils les moyens de résister ? L'échec, en partie, du dernier sommet des ministres de l'OMC à Hong Kong en décembre 2005, qui devait clôturer le cycle de Doha après l'étape de Cancún en septembre 2003 (un échec aussi), est le fait d'une mobilisation des pays du Sud contre un processus qui les enferme dans un piège sans fin. Mais la résistance sur le coton ou les réserves des pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique sur

d'autres dossiers ne suffisent pas à arrêter la machine de la mondialisation. L'OMC n'est qu'un cadre de structuration qui a fait faillite. Pendant ce temps, le processus continue à vivre de par sa propre dynamique, porté par les multinationales.

Les résistances de la société civile, à travers une mobilisation altermondialiste, restent encore une barrière bien faible, dont les prolongements ont du mal à s'ancrer au niveau des populations à la base. Et dans ce mouvement, le segment des femmes reste bien faible. Dans les manifestations du Forum social africain la dimension femme reste encore marginale. Elle est moins une vectrice des réflexions qui se mènent autour des résistances et des alternatives à la mondialisation, qu'un appendice dans les changements souhaités. On continue à débattre de ce qu'elle subit (violences physiques, violences morales...), plutôt que des solutions dont elles sont porteuses et des leviers pour les impulser.

Dans le contexte actuel de féminisation de la pauvreté et de féminisation, le cercle vicieux s'élargit pour englobe de plus en plus de femmes, en même temps qu'il se referme sur elle dans une dynamique de précarisation continue. "La subordination des femmes dans la société africaine, face à la pandémie du VIH/sida, entraîne leur mort prématurée et la rupture de millions de familles sur tout le continent (africain). Le fait que cela crée par la suite une génération d'enfants sans racines et traumatisés a des conséquences graves pour la future stabilité de beaucoup de pays en Afrique. Alors qu'on se concentre seulement sur la prévention de l'infection et les soins des mourants, on néglige les possibilités de prolonger les vies saines et productives des Africains séropositifs, particulièrement celles des mères avec des enfants en bas âge". La logique de la mondialisation n'est pas pour arrêter le processus.

Mouhamadou Tidiane KASSE, journaliste sénégalais, est Coordinateur de « Flamme d'Afrique », un quotidien publié par Ipao et Enda Tiers-Monde, à l'occasion des forums du mouvement social. Article reproduit du site d'Alternatives International.

2 - DES CRIMES ET DES ENFANTS - LA SITUATION EN POLOGNE, Teresa Jakubowska

Il ne se passe pas une semaine en Pologne sans que nous n'entendions parler d'enfants maltraités, de bébés assassinés, de nouveau-nés abandonnés dans des poubelles, de délinquants âgés de 13 ans. Pourtant, le plus souvent nous n'entendons pas les cris des enfants battus systématiquement et pas toujours amenés à l'hôpital. On ne parle pas des raisons de cette situation, alors qu'elle ne fera que s'amplifier avec le temps.

Il est évident que les délinquants ont été en grande partie des enfants non désirés, maltraités, rejetés ou élevés dans ce qu'on a appelé des "foyers sans chaleur". Ces enfants grandissent dans la haine envers le monde et la violence et le crime en sont les conséquences naturelles. À l'occasion du débat parlementaire au sujet de l'augmentation de la prime de naissance, il s'est avéré que la natalité polonaise est de plus en plus liée à l'augmentation de la misère et des pathologies sociales. En effet, si la prime de naissance concernait jusqu'à aujourd'hui 70 % des naissances, cela veut dire que, dans les familles où naissent ces enfants, le revenu mensuel ne dépassait pas 135 euros par personne. De plus, des enfants naissent également là où la famille n'a en fait jamais existé, où il n'y a aucun revenu régulier, et où la naissance d'un enfant représente une malédiction. En un mot, les enfants viennent au monde de plus en plus là où ils ne devraient pas : ils ne sont pas désirés,

menacés depuis le début de leur vie par la violence, l'alcoolisme et le crime. Par exemple, en 2004, 356 000 enfants sont nés en Pologne. 70 % de ces enfants, soit 250 000, ont comme mère des femmes qui

n'ont même pas une base matérielle des plus modestes. Combien d'entre elles ont désiré ces enfants ? On peut estimer sans trop se tromper, qu'elles ne sont pas nombreuses. Beaucoup de femmes n'ont aucun soutien de la part du père de l'enfant ce qui a entraîné une avalanche de demandes d'aide auprès du Fonds Alimentaire d'Etat car de nombreux pères ne payaient pas de pension alimentaire. Puis ce Fond a été supprimé. Une partie de ces enfants ne survit que grâce à une aide sociale minimale payée par tous les citoyens.

Pourquoi est-ce ainsi ? Avant tout parce que nous avons une loi sur l'avortement très restrictive qui a des conséquences contraire à ce que souhaitaient ses promoteurs. La natalité en Pologne a baissé et baisse de façon spectaculaire tandis que la loi anti-avortement discriminatoire ne marche que contre les femmes et les jeunes filles les plus pauvres, qui n'ont pas les moyens d'accéder ni à la contraception ni à l'avortement ni surtout d'élever un enfant. En général, tout le monde sait qu'en Pologne il n'y a aucun problème pour accéder à un avortement à condition d'avoir de l'argent. Car la conscience ne permet pas d'avorter ou de pratiquer l'avortement gratuitement, mais contre de l'argent, pas de problème. La loi interdisant l'avortement, exigée par l'Eglise, a été instituée au début des années 90 malgré une pétition pour un référendum qui a obtenu 1,5 millions de signatures de citoyens. La hiérarchie ecclésiastique a estimé qu'il n'était pas possible d'organiser un référendum au sujet de "l'assassinat d'enfants".

Au temps de la République Populaire de Pologne, une femme alcoolique pouvait aller à l'hôpital et avorter gratuitement. Maintenant, la femme victime d'alcoolisme, de la drogue et du SIDA doit mettre au monde son enfant... et puis, si vous voulez connaître la suite, relisez le début de ce texte. Ces femmes n'ont pas les moyens d'accéder à la contraception car, depuis cette loi, les contraceptifs ne sont plus remboursés alors qu'ils devraient être distribués gratuitement dans des centres médicaux comme cela se pratique dans les pays civilisés. La pose d'un stérilet est payante même dans un centre médical public et même pour les femmes bénéficiant de la sécurité sociale. Pour ces mêmes raisons idéologico-économiques, ces femmes n'ont pas non plus accès à la médecine pré-natale ce qui a pour conséquences un taux important de naissances d'enfants handicapés physiques et mentaux, qui ajoute du malheur au malheur. Chez nous, le nombre de naissances d'enfants handicapés est relativement plus élevé que chez nos voisins. Ces enfants sont abandonnés par les parents alors qu'ils n'ont aucune chance d'être adoptés. Des études financées par l'UE dans le cadre du programme MOSAIC menées au sujet des enfants prématurés ont démontré qu'en Pologne, il y a 3 ou 4 fois plus de malformations génétiques sérieuses à la naissance que dans les autres pays européens. Rien d'étonnant : en Tchéquie par exemple, le nombre d'examens pré-nataux proportionnellement aux taux de naissance est 10 fois plus important qu'en Pologne.

Malgré un taux de naissance très faible, nous entendons continuellement parler des enfants affamés, ce qui confirme les statistiques selon lesquelles un nombre élevé d'enfants naît dans des familles pauvres et à cause de la pauvreté. La sous-alimentation des enfants a des conséquences dramatiques à long terme sur leur développement physique et intellectuel. Ces enfants n'ont aucune chance de s'en sortir. Ils vivent dans une atmosphère de violence et deviennent "naturellement" des clients potentiels des mafias qui en feront des criminels. Il faut ajouter également le taux élevé de jeunes enfants victimes d'accidents domestiques faute de soins et d'attention, ayant pour conséquences notamment de graves brûlures. Il arrive qu'un enfant terriblement défiguré suite à ce genre d'accident soit rejeté définitivement par sa mère et soit abandonné à la charité publique.

Cette statistique dramatique ne semble pas alarmer nos parlementaires. Au contraire, les joutes oratoires de certains leaders de partis soutenant la "prime du landau"¹ pour toute personne quel que soit sont revenu sont désarmantes de betise. Ils nous disent que la Pologne meurt, qu'il n'y aura pas assez de monde pour payer les futures retraites. Mais la natalité actuellement, c'est avant tout une hausse du nombre de futurs clients de l'aide sociale !

La police signale une énorme hausse de la criminalité des mineurs, parfois d'enfants. Les bandes d'enfants et d'adolescents sont une plaie pour les cités, la violence est entrée à l'école. Les enseignants ont commencé à avoir peur des élèves et ces derniers ne se sentent pas non plus en sécurité. Suite à ces actes de violences, certaines écoles font systématiquement appel à la police. Pourtant, des statistiques ont démontré que dans les pays (par exemples dans certains Etats américains) qui ont libéralisé l'avortement, 15-20 ans plus tard, la criminalité des jeunes a baissé. Tout simplement, ceux qui étaient destinés à remplir les prisons ne sont pas venus au monde. Mais chez nous, les politiciens du PIS² sont des supporters enthousiastes de la peine de mort. Ils pensent qu'il vaut mieux exécuter un être humain de 20 ans plutôt que d'interrompre une grossesse. Une sorte de logique théologico-patriotique très étrange.

De plus, dans la mentalité polono-catholique, l'embryon est considéré comme un sujet alors que la femme n'est rien de plus que son emballage. A tel point que la Ligue des Familles Polonaises a l'arrogance de proposer un durcissement accru de la loi interdisant l'avortement par des dispositions humiliantes la femme : un loi qui va la forcer à accoucher même si la grossesse menace sa vie et sa santé, même si l'enfant est le fruit d'un viol ou si le *oetus* est porteur de maladies génétiques. Evidemment, en l'absence de médecine pré-natale, seules les femmes pauvres devront (et doivent aujourd'hui) se soumettre à cette loi. Pour ces femmes, la loi polonaise fonctionne dans la pratique de façon bien plus répressive qu'elle ne l'est théoriquement. La Pologne a d'ailleurs à ce sujet son premier procès à la Cour Européenne de Strasbourg.

En Pologne, au moment de sa naissance, l'enfant perd brusquement sa qualité de sujet et devient un objet de la puissance parentale. Par exemple, selon la directive du ministre de l'éducation nationale de 1999, jusqu'à l'âge de 18 ans, sa participation aux cours, facultatifs de toute façon, d'éducation sexuelle dépend d'une autorisation spéciale délivrée par ses parents ! Ce pouvoir s'exprime pleinement le fait que les enfants soient brutalisés (bien entendu, tant qu'ils sont vulnérables du fait de leur âge !). Quoi qu'il en soit, le code pénal polonais stipule dans l'article 217§1 que "qui frappe un être humain ou d'une autre façon porte atteinte à son intégrité physique, est passible d'une amende, d'une peine de limitation ou de privation de liberté jusqu'à 1 an", alors que le paragraphe 3 précise que "les poursuites sont effectuées sur plainte privée", ce qui très clairement ne concerne pas les enfants mineurs. Personne n'a jamais entendu parler que quelqu'un en Pologne soit condamné pour avoir frappé un enfant. Ne sont pas non plus condamnées les tierces personnes (comme par exemple les voisins) qui savent qu'un enfant est maltraité mais n'en informent pas les institutions concernées, bien qu'ils puissent être inculpés de non-assistance à une personne se trouvant en danger de mort ou de graves blessures. Il en ressort clairement qu'en Pologne l'enfant n'est pas un être humain et point barre. Et pourtant, il suffirait d'appliquer le code pénal et poursuivre d'office les maltraitances sur les mineurs. Tout cela crée une ambiance générale qui tolère le fait de battre les enfants.

La loi promulguée en 2005 destinée à combattre les violences familiales n'a pratiquement pas bougé d'un pouce. On n'a rien fait pour renforcer la répression contre les auteurs des violences sur les

¹ « *Becikowe* » - célèbre prime de naissance très controversé institué comme mesure nataliste par dès l'élection de Kaczyński comme Président de la République Polonaise. (note de la traductrice)

² PIS : *Prawo i Sprawiedliwość*, Le Droit et la Justice – le parti des frères Kaczyński.

enfants d une part. D autre part, un des grand manque de cette loi est l impossibilité d expulser immédiatement du logement l auteur des violences et de lui interdire de s approcher des victimes, ce qui est pratiqué dans tous les pays civilisés du monde. En Pologne, il est nécessaire pour cela de disposer d une décision de justice, ce qui est en pratique inatteignable. Par contre, personne ne considère comme nécessaire d avoir un arrêté de justice pour faire en un rien de temps de la femme et de l enfant des SDF, en les transférant dans un centre social habituellement géré par l Eglise et entretenu avec les deniers publics. Personne ne s intéresse au fait que l enfant est arraché a son milieu et a son école, ni que la mère est éloignée de son lieu de travail. Il y a plus de 130 centres sociaux de ce genre en Pologne et les responsables sont fiers de ce qui est pourtant une discrimination avérée envers les femmes.

Le scandaleux phénomène d enfants donnant naissance a des enfants est lié à l absence d éducation sexuelle dans les écoles, surtout dans les milieux défavorisés. En 2003, nous avons eu deux mères de 12 ans ce qui ne devrait pas avoir lieu dans un pays européen civilisé. Chez nous, on oblige ces enfants a devenir mère. Cette même année, 14 500 élèves sont devenues mères. En tout, 22 514 adolescentes mineures ont eu des enfants. Ces chiffres parlent pour eux-mêmes.

L intérêt de la Pologne en tant que société n est pas tant d augmenter la natalité que de modifier la structure sociale de cette natalité. Il faudrait que les enfants ne viennent au monde que dans des familles qui les désirent et qui sont capables de leur assurer les conditions d un épanouissement physique et intellectuel. Aucune prime de naissance ne l assurera toute seule. Comme quelqu un l a justement remarqué, " on devrait enlever les droits parentaux aux mères qui n ont des enfants que pour toucher la prime du landau ". Malheureusement, nous sommes en face d un nouveau phénomène : des femmes qui ont abandonné dans les hopitaux des enfants nés pour "la prime du landau".

Que faire pour que les enfants qui viennent au monde ne soient que des enfants désirés ?

- Abroger immédiatement la loi interdisant l avortement et permettre l avortement ainsi qu également la ligature des trompes sur demande de la femme, gratuitement dans les centres médicaux publics.
- Introduire dans les écoles dès les plus petites classes un enseignement sur l etre humain ainsi que sur ses fonctions sexuelles et reproductive au moins 1 heure par semaine.
- Eliminer les manuels scolaires et les programmes éducatifs propageant les méthodes de contraception dites naturelles, complètement inadaptées aux besoins des jeunes.
- Eliminer toutes les discriminations que les femmes subissent dans la vie publique et privées.
- S inspirer des expériences des autres pays, par exemple la Norvège, en ce qui concerne la parité.
- Garantir et mettre en œuvre l égalité des sexes dans le monde du travail
- Mettre en place des congés parentaux destinés aux pères et financés par les services publics et ne pouvant pas etre rétrocédés a la mère.
- Organiser un service public de la petite enfance, surtout dans les campagnes, et organiser les moyens de transports pour en faciliter l accès aux enfants.
- Mettre en oeuvre des réductions d impôts pour les entreprises qui organisent des crèches pour leurs salariés.
- Permettre aux jeunes et aux personnes défavorisées l accès a des contraceptifs gratuits
- Réfléchir a l introduction d une stérilisation des personnes condamnées pour maltraitance d enfants sur décision de justice.
- Introduire au moins 5 tranches d imposition pour l impôt sur le revenu et le relier aux nombres de personnes dans la famille.
- Eliminer des manuels scolaires les stéréotypes sexistes (maman fait la vaisselle, papa lit le journal).

Cela va être plus rentable à long terme, nous allons moins dépenser pour les prisons et les familles d'accueil. Il existe certainement d'autres méthodes efficaces, il faut s'inspirer des expériences des autres pays.

- La loi pénalisant l'avortement est une des raisons, même si elle n'est pas la seule, des phénomènes tragiques de la démographie polonaise que nous venons de décrire. Cela ne veut pas dire que son abrogation va faire de la Pologne un pays de bonheur universel, mais sa suppression est d'un intérêt vital pour le pays. On estime le nombre d'avortement illégaux en Pologne à 200 - 250 000 par an. Il est utile de se rappeler que la natalité était très élevée à l'époque de la République Populaire de Pologne alors que l'IVG était entièrement libre et gratuite dans les hôpitaux publics.

Teresa Jakubowska Porte parole du Parti Racja PL, L'article a été publié dans la Trybuna du 18 janvier 2006

3 - LA DROITE A L'OFFENSIVE TOUTE ! - Communiqué du CNDF

La droite, par la bouche de Valérie Pécresse, porte-parole de l'UMP, Dominique Perben, ex ministre de la justice et actuel ministre des transports et Pascal Clément, ministre de la justice, donnent aujourd'hui des cours de droit législatif à Ségolène Royal. Ils feignent de considérer que celle-ci ne sait pas que l'éviction du conjoint violent a été rendue possible par la loi sur le divorce de 2004 en cas de couple marié et étendue à l'ensemble des partenaires par la loi du 4 avril 2006. Ségolène Royal vient en effet de déclarer que l'éviction du conjoint violent serait au cœur du dispositif de loi sur les violences à l'encontre des femmes qu'elle ferait adopter comme première loi si elle était élue.

Rappelons tout d'abord à Mme Pécresse et à M. Perben et Clément que la loi du 4 avril 2006 a été votée suite à deux propositions de lois de sénateurs du groupe socialiste mené par Rolland Courteau et du groupe communiste mené par Nicole Borvo Cohen-Sat. En aucun cas, le gouvernement n'a été à l'initiative d'un projet de loi dans ce sens. Rappelons leur aussi que c'est à l'occasion du vote de cette loi qu'ils ont refusé de considérer les violences psychologiques au sein du couple, qui sont reconnues par de nombreux pays et par l'Onu, et qu'ils ont exclu du champ d'application de la loi les mesures de prévention qui étaient préconisées, sous prétexte qu'elles étaient d'ordre réglementaire. Sauf qu'en attendant, le réglementaire n'a pas progressé d'un iota....

L'éviction du conjoint violent est une mesure dont l'application laisse beaucoup à désirer, toutes les associations de terrain l'affirment avec force. Il est donc pertinent de reconsidérer comment elle peut être mise en œuvre. Mais il est tout aussi pertinent de ne pas limiter la lutte contre les violences faites aux femmes à des mesures répressives, certes indispensables mais nettement insuffisantes. Et la législation française se limite à ce type de mesures. Il est temps de faire voter des mesures de type préventif, d'information, d'aide, y compris financière, et de soutien aux victimes, en matière de formation et de coordination des professionnels, de fonctionnement de la justice, de prévention de la récidive, etc.

Il est temps de reconnaître que les violences faites aux femmes se déclinent de différentes manières : violences conjugales mais aussi harcèlement sexuel au travail, viols, mutilations sexuelles, mariages forcés, etc. Il est temps surtout de montrer une véritable volonté politique de combattre ces violences.

Le Collectif National pour les Droits des Femmes a rédigé une proposition de loi cadre contre ces violences qui prend en compte tous ces aspects. Il est grand temps de la voter et de se donner tous les moyens, politiques, humains et financiers, de l'appliquer.

REUNIONS, DÉBATS, COLLOQUES...

4 - UNE CONQUÊTE INACHEVÉE : LE DROIT DES FEMMES À DISPOSER DE LEUR CORPS

Ce colloque marque la nécessité d'un temps de réflexion et d'analyse. Pourquoi, en dépit

d indiscutables progrès de la condition des femmes, ces empêchements, ces freinages à la mise en pratique des droits acquis ? La société française résiste à la remise en cause des rapports sociaux normatifs et "naturalisés", qui exigent la construction de la démocratie et les principes de liberté et d'égalité énoncés dans la Constitution et les lois de la République. Il en résulte un tableau contrasté en ce qui concerne la place et les droits des femmes. Celles-ci ont massivement investi le champ du travail salarié, condition essentielle de leur indépendance, mais sont toujours en butte à des représentations qui les assujettissent. L'autonomie acquise par une minorité ne doit pas dissimuler que, dans leur grande majorité, les femmes restent confrontées à des idées et des pratiques enracinées dans les spécificités françaises du sexisme, en particulier l'obsession nataliste et

l'idéologie de la famille : autant d'obstacles à la liberté de décider ce qu'elles feront d'elles-mêmes. Si le contrôle direct des corps par l'Etat a cédé progressivement sous la pression des luttes des femmes, il a trouvé refuge dans le pouvoir médical et la mise en place de prestations sociales incitant à la procréation et au retour au foyer. Parallèlement, une propagande insidieuse véhiculée par les médias et la publicité assigne aux femmes le rôle de séductrices habilement corrélées à celui de reproductrices. Beaucoup de femmes résistent. Précarité de l'emploi, temps partiel imposé, ne les font pas renoncer à se maintenir sur le marché du travail. Et, si la France dispute à l'Irlande la première place pour le taux de fécondité en Europe, une Française sur deux avorte au moins une fois dans sa vie.

Contradictoire, la condition actuelle des femmes ? Non, c'est la résultante d'une volonté d'aller de l'avant, continuellement refoulée par les conformismes hérités de la tradition familialiste de ce pays. Le débat autour de cette hypothèse qui charpente le colloque devrait permettre de reconstruire les bases d'une nouvelle mobilisation. Il s'agit de poursuivre la conquête, aujourd'hui inachevée, du droit des femmes à disposer de leur corps.

Pour le programme complet, voir le Courrier de la Marche N° 75

Hotel de Ville - Auditorium 5 rue Lobau 75004 Paris de 9h à 18h. Inscription avant le 1er février 2007, e-mail colcadac@club-internet.fr Indiquer nom / prénom / organisation / adresse / tél / e-mail

FILMS, LIVRES, SORTIES...

5 - Soirée Louise Michel et Voix Rebelles

Maison des Femmes de Paris, samedi 27 janvier.

- de 16h à 17h, Nicole Savey et Monique Surel-Tupin raconteront et liront Louise Michel
- de 17h30 à 19h30, si vous aimez les chansons féministes, si vous aimez chanter, venez rencontrer les Voix Rebelles, groupe de chant créé en 2000 pour "mieux chanter dans les manifs", qui dit le féminisme et les femmes, leur histoire, leurs combats, leurs espoirs. Accompagnées au piano et à l'accordéon, elles vous présenteront des textes choisis dans les archives du féminisme ou composés par elles sur des airs connus. Elles vous invitent à chanter à elles

Maison des Femmes de Paris, 163, rue de Charenton 75012 Paris, Tel/fax : 01 43 43 41 13

7 - TELE : documentaires sur la prostitution

Vu à la télé deux documentaires très intéressants, et aussi très durs, sur la prostitution, plus précisément sur le trafic des femmes. C'est sur la chaîne Planète. Malheureusement, ne reste qu'une rediffusion lundi 29 de 0h35 à 2h25. A vos cassettes !

Le nom des documentaires : - Kidnappée pour être prostituée et les filières africaines de la prostitution